

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rodez, le 13/10/2022

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté du 20 septembre 2022 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune de La Cresse pour le phénomène de « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » survenu entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021, est paru au Journal Officiel de la République le mercredi 12 octobre.

Les sinistrés de cette commune disposent d'un délai de 10 jours maximum, au lendemain de la publication de l'arrêté, pour présenter ou compléter leur déclaration aux assurances, soit **jusqu'au lundi 24 octobre inclus.**

Contacts presse Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr